



## Pourquoi interdire le camionnage sur la route 201, à Salaberry-de-Valleyfield?

Depuis 2011, la circulation de véhicules lourds sur la route 201, à Salaberry-de-Valleyfield, a augmenté de 52,7 %. Ainsi, en raison de la présence de plus en plus importante de camions sur cet axe majeur de la municipalité, il a été décidé de limiter le camionnage de transit dans le secteur visé.

L'objectif de la nouvelle signalisation est d'optimiser la sécurité et la fluidité de la circulation sur la route 201. Le transport des marchandises étant essentiel, la circulation de véhicules lourds pour la livraison locale sera autorisée.

Une présignalisation sera installée dans les jours précédant l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, de la nouvelle signalisation.

## Quels types de véhicules sont des camions de moins de 5 essieux?

Pour connaître toutes les informations concernant les types de véhicules lourds, les exceptions et le calcul du nombre d'essieux, veuillez consulter le [site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec \(SAAQ\)](#).

## Quelles sont les conséquences en cas de non-respect de la nouvelle restriction?

Les contrevenants s'exposent à des amendes en vertu du Code de la sécurité routière (CSR). À ce sujet, le Ministère collabore avec les services policiers et la SAAQ, qui sont responsables de l'application du CSR. Veuillez consulter le [Code de la sécurité routière](#) afin de connaître les articles concernant le respect de la signalisation.

## Pourquoi l'interdiction est-elle effective de 7 h à 19 h?

L'horaire de l'interdiction du camionnage a été établi afin de couvrir les périodes les plus achalandées sur la route 201, dont les heures de pointe du matin et du soir.

## Pourquoi interdire la circulation des camions la fin de semaine?

Des périodes d'achalandage ont également été constatées durant la fin de semaine. Ainsi, dans l'objectif d'uniformiser les heures d'interdiction et de faciliter l'application de la nouvelle mesure, l'horaire de l'interdiction sera en vigueur tous les jours.

## Est-ce que d'autres restrictions au camionnage seront en vigueur sur la route 201, à Salaberry-de-Valleyfield?

Oui. Dans le but qu'un partage efficace de la route soit assuré en tout temps pour tous les types de véhicules, les camions devront demeurer dans la voie de droite lorsqu'ils circulent sur la route 201.

## Quels sont les autres itinéraires pour les conducteurs de camions de plus de 5 essieux qui souhaitent traverser le fleuve Saint-Laurent et éviter la route 201?

Durant les heures d'interdiction, les véhicules lourds en transit devront emprunter un autre lien à l'est de la route 201 pour traverser le fleuve Saint-Laurent, soit en utilisant le pont à péage Serge-Marcil, situé dans l'axe de l'autoroute 30, ou en passant par l'île de Montréal.

## Quelles répercussions cette mesure aura-t-elle sur le réseau de camionnage dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield?

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a apporté des changements au réseau de camionnage municipal afin de s'assurer de la fonctionnalité et de la cohérence de ce dernier avec la nouvelle signalisation à venir sur la route 201 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.



# Interdiction du camionnage sur la route 201

À Salaberry-de-Valleyfield | À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021



## **Est-ce que des suivis seront effectués par le Ministère concernant cette mesure?**

Oui. Le Ministère effectuera des observations rétroactives afin d'évaluer les répercussions et l'efficacité de cette mesure, puis continuera de travailler avec ses partenaires dans l'objectif de répondre aux besoins régionaux en matière de transport.

## **Est-ce que le ministère des Transports mettra en place une mesure d'atténuation relative au poste de péage de l'autoroute 30?**

Non. Les tarifs de péage sont gérés selon les modalités de l'entente de partenariat. La variation de la tarification est basée sur l'inflation et les seuils d'achalandage.